



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE RENDU SEANCE du 18 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Sylvie FOURNIÉ, Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Serge BORDEL, Joël GARÇON, Frédéric JOIRON, Thierry MERLE, François ALMODOVAR, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

- 1) Joël
- 2) Thierry
- 3) François
- 4) Fred J
- 5) Stéphanie
- 6) Angélique
- 7) Sylvie
- 8) Myriam
- 9) Eric
- 10) Serge
- 11) Fred G
- 12) Lorène

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Karine RHONE, Bochra KINGET, Violaine KANMACHER, et M. Romain TEILLON.

Membres du Conseil Municipal absents : NEANT

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

*Ouverture de la séance à 19H05.*

*Relecture du CR du CM en date 20 Juin 2023.*

*Arrivée de Mme LAX COMERRO à 19H16 avant le vote du CR.*

*Approbation du CR du CM en date du 20 Juin 2023 à l'unanimité (aucune remarque).*

**OBJET : Extension et réhabilitation de la mairie : choix entreprises attribution marché de travaux lots n°2, 3, 4, 7 et 8**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 19 juillet 2022 – Délibération du Conseil Municipal n°24-2022 – Validation APD projet d’extension et de réhabilitation de la mairie.
- 16 mai 2023 - Délibération du Conseil Municipal n°23-2023 – attribution des marchés de travaux pour l’extension et la réhabilitation de la mairie.

Lors de la séance du 16 Mai dernier, tous les lots n’ont pu être attribués. Les lots n°2, 3 et 7 avaient été déclarés infructueux et les lots n°4 et 8 avaient fait l’objet d’une procédure de négociation. A cet effet, une nouvelle consultation a été lancée pour les lots infructueux qui s’est terminée le 26 juin 2023.

Après vérification des offres et du rapport d’analyse du Maître d’œuvre, la commission a décidé d’attribuer les lots du marché de travaux de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Montant HT
2 - Démolition - GO - aménagement extérieur	SMDB - Corbas	<b>185 836.90 €</b>
3 - Ossature bois - couverture zinc - étanchéité - bardage pierre	GMV – Vézeronce-Curtin	<b>142 170.77 €</b>
4 - Façades - ITE	SMPF - Vourey	<b>87 847.32 €</b>
7 - Menuiseries intérieures	FANGEAT & associés – Saint Vérand	<b>43 238.65 €</b>
8 - Cloisons - doublages - plafonds	DURAND JP & Fils - Vézeronce-Curtin	<b>74 836.20 €</b>

*Cela représente une augmentation d’un peu plus de 2 % sur la totalité du marché.  
Analyse des offres disponible si besoin.*

L’exposé de Monsieur le Maire entendu, M. Joël GARÇON s’étant retiré, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DÉCIDE** de suivre l’avis du bureau de Maitrise d’Œuvre,

**DÉSIGNE** les attributaires de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Montant HT
2 - Démolition - GO - aménagement extérieur	SMDB - Corbas	<b>185 836.90 €</b>
3 - Ossature bois - couverture zinc - étanchéité - bardage pierre	GMV – Vézeronce-Curtin	<b>142 170.77 €</b>
4 - Façades - ITE	SMPF - Vourey	<b>87 847.32 €</b>
7 - Menuiseries intérieures	FANGEAT & associés – Saint Vérand	<b>43 238.65 €</b>
8 - Cloisons - doublages - plafonds	DURAND JP & Fils - Vézeronce-Curtin	<b>74 836.20 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l’ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

**OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et la commune de LA TOUR DU PIN : fonctionnement du centre-médico scolaire.**

Le centre médico-scolaire implanté sur le territoire de la commune de La Tour du Pin, intervient également auprès des enfants scolarisés dans les écoles de communes voisines.

Une convention annuelle régit la répartition des charges de fonctionnement du CMS entre les communes bénéficiaires ; pour l'année 2022-2023, la participation de chaque commune utilisatrice a été fixée à 0.74€ par élèves scolarisés.

**Plan de financement 2022/2023– Participation Commune**

**Fonctionnement :**

**0.74€ / Enfant scolarisé pour l'année 2022/2023, soit 126.54€ pour 171 élèves.**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**ACCEPTE** les termes de la convention ;

**ACCEPTE** de financer le CMS à hauteur de 0.74€ en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2022 / 2023,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**OBJET : Rétrocession de voirie lotissement les Mûriers – Le Rolland**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président de l'association syndicale du lotissement Les Muriers, dans lequel il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise de la voirie, de l'éclairage public, des réseaux divers et parties communes du lotissement par la commune.

Le transfert de propriété concerne la parcelle AE 540 – lieudit le Rolland pour 1644 m2 Il sera réalisé à titre gratuit, sans indemnité d'aucune sorte et les frais d'acte seront supportés par l'association syndicale.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**ACCEPTE** le transfert de la voirie du lotissement les Muriers dans les conditions précitées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**OBJET : Décision modificative n°1 – budget 2023 – M14 virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à certains chapitres et opérations du budget M14 de l'exercice 2023 étant insuffisant ; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre Somme Article Opération		Chapitre Article Opération	Somme
Fonctionnement Dépenses Charges financières			66 - 66111	+ 1 000€
Fonctionnement Dépenses Dépenses imprévues	022	- 1 000€		
Investissement Dépenses Opération 10006	23-2313	- 20 000€	21-2184	+ 20 000€

*M. le Maire explique qu'il s'agit d'intérêts sur les amortissements qui nécessitent ces virements de crédits DM.*

*Départ de Fred JOIRON à 19H39 car astreinte des pompiers de Montalieu-Vercieu.*

*M. Vienot de Vaublanc demande ce qui explique l'augmentation des intérêts d'amortissements... Il se demande si l'on n'aurait pas meilleur compte à rembourser nos emprunts.*

*M. le Maire propose de lui apporter une réponse ultérieurement sur ce sujet.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 11 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) **Courrier de Mme BERNOLIN au nom du Foyer Laïc**

Mme BERNOLIN informe le CM qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 l'aide aux devoirs intégrera l'association Esprit de famille, par conséquent l'association FOYER LAIC devient une coquille vide.

M. le Maire propose la création d'un comité des fêtes par un groupement de personnes volontaires en lieu et place du FOYER LAIC.

Cette initiative permettrait de porter des manifestations organisées actuellement par la commune. Cela nécessite un véritable engagement et une motivation.

*Mme BLAEVOET et Mme FOURNIE auraient imaginé intégrer ce service lors de la reprise du périscolaire par la municipalité.*

## 2) Remise en eau Marais de Sarradin

Visite sur place avec les élus et techniciens de la CCBD. Les travaux de broyage (solidage et plantes envahissantes) se feront en août. Environ 10 Ha seront traités.

Ensuite, construction de 3 vannes sur les exutoires actuels afin de retenir l'eau en période hivernale.

Une convention de partenariat devra être signée par la CCBD et la commune.

L'entretien sera ensuite confié à la CCBD et à un exploitant agricole (élevage chevaux) avec qui la commune devra signer un prêt à usage.

Mme Sara ALLEMAND est intéressée.

*M. GARÇON et M. le Maire sont optimistes pour la réussite de cette démarche.*

*La commune a la chance d'avoir été retenue pour cette expérimentation environnementale.*

*Les membres du CM sont favorables au prêt à usage de ces terres.*

*Mme LAX COMERRO s'interroge sur l'utilisation par les chevaux de ces terres humides.*

*M. le Maire explique qu'il s'agit d'un test grandeur nature qui servira ce projet et d'autres projets à plus long terme.*

## 3) Projet Hynovi. VICAT

Après échange avec M. MIGUET, directeur de la cimenterie, le projet HYNIVI de construction d'un électrolyseur et production d'e-méthanol en utilisant le CO2 produit, est pour l'instant abandonné.

Le CO2 capté en cheminée sera transporté (pipeline) jusqu'à la Mer du Nord pour être enfoui dans les puits de pétrole.

Dans un avenir plus lointain, il est possible qu'un projet d'électrolyseur, beaucoup plus petit, soit relancé pour produire du méthanol, mais sans subventions et d'aides de l'UE et l'Etat, cette installation sera beaucoup plus modeste que celle envisagée

## 4) Reprise de la gestion de la garderie périscolaire

Nous avons rencontré Mme PEJU, maire de Porcieu et Mme NIVIERE, coordinatrice de l'accueil PORCIEU.

La reprise peut se faire sous 2 formes : garderie ou ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

Tous les documents nécessaires à l'élaboration du projet nous seront transmis par la mairie de PORCIEU afin de nous faciliter la tâche.

GARDERIE	ACCUEIL SANS HEBEGEMENT
1 adulte pour 14 enfants – 6ans 1 adulte pour 18 enfants + 6ans	1 adulte pour 8 enfants – 6ans 1 adulte pour 12 enfants –+6ans
	50% des encadrants diplômés 20% des titulaires FPT non diplômés 30% stagiaires ou attente de diplômes
Elaboration d'un projet Pédagogique Pas d'obligation précise quant aux activités proposées	Elaboration d'un PEDT et d'un Projet Educatif
	Nécessité d'au moins 2 tarifs en fonction des ressources des parents

Coût à l'année (pour Porcieu)  
210 000 € pour accueil matin et soir + repas restaurant scolaire en période d'école.  
Participation des parents environ 90 000 €  
PSO CAF : 26 000€  
Reste à charge pour la commune : 100 000 € par an.

*Le groupe de travail se réunira dès Septembre pour faire avancer le projet.  
L'assemblée est plutôt favorable pour la mise en place d'une garderie car la procédure semble beaucoup plus simple et moins contraignante. Mme BLAEVOET et Mme FOURNIE pensent que l'ALSH est un montage trop compliqué.*

#### 5) **Projet de MAM**

Mail adressé par Mme MARQUE dans le cadre du projet de MAM. Il faut se positionner sur la suite à donner ou non de ce projet.

Après leur rencontre avec la CAF et la PMI, la position des AssMat n'a pas changé.

Pas de 4<sup>ème</sup> personne : refus de la PMI d'aller jusqu'à 16 enfants

Pas d'ajustement du loyer, qu'elles souhaitent plafonner à 750 € mensuels

*La commune avait estimé un loyer autour de 1000€, il est donc difficile de trouver un terrain d'entente.*

Il nous faut prendre une décision rapide, sachant que les investissements sont importants pour rendre ce bâtiment opérationnel, à commencer par le recrutement d'un bureau d'études ou cabinet d'architectes.

Il est nécessaire de rencontrer les 3 porteuses de projet une dernière fois avant la fin du mois de Juillet, mais il est à craindre que les positions restent figées.

#### 6) **Fermeture des services publics**

Courrier de la CGT qui exprime son inquiétude face à la fermeture progressive des services publics sur notre territoire. (Le prochain en date la CPAM de La Tour du Pin)

*Lecture faite du courrier adressé.*

#### 7) **Rencontre avec La DRAC**

Le 5 juillet, rencontre avec la DRAC à l'initiative de Mme la Sous-Préfète.

Dialogue de sourds avec M HUET, architecte conseil.

Pour couper court à toute contestation et s'assurer au moins 30 % de subventions, la pergola, à l'avant, est supprimée, la disposition de l'extension arrière est modifiée.

Mme la sous-préfète, très contrariée, estime que la DRAC a une attitude qui ne s'explique pas, estimant que la mairie a fait des concessions pour répondre aux demandes pas forcément justifiées de la DRAC.

*Le dossier sera déposé en Janvier auprès de la DRAC.*

*Par conséquent, le projet aura pris 1 an de retard...*

#### 8) **Passage en VIGILANCE SECHERESSE ALERTE NIVEAU 2**

#### 9) **Dates des prochains CM**

Réunions Maire-adjoints	Réunion CM
04/09 ou 11/09	12 Septembre
09/10 ou 16/10	17 Octobre
13/11 ou 20/11	21 Novembre
11/12 ou 18/12	19 Décembre

## 10) Congés des élus

FRED G	1 au 20 Août
Angélique SIMON	5 au 28 août
Thierry MERLE	3 jours début août
Myriam BLAEVOET	7 au 11 août
Joël GARCON	Pas de vacances
Violaine KANMACHER	2 dernières semaines d'août
Fred JOIRON	
Sylvie FOURNIE	2 premières d'août
Eric VDV	31 Juillet au 11 août / 25/08 au 25/08
Serge BORDEL	Pas de vacances
François ALOMOVAR	2-3 jours début Août
Stéphanie PROST	26/07 au 16/08
Lorène LAX COMERRO	Pas de vacances

### Paroles aux commissions

#### M. GARÇON Joël

- RAS chantier « Garage Municipal » en cours

#### M. MERLE Thierry

- Les travaux « Toit de l'église » sont terminés
- Travaux au cimetière : pose de 10 cavurnes
- Les travaux de « Réfection du mur de l'école » commenceront la semaine prochaine
- Chantier « Mairie provisoire » :
  - o Peinture est terminée
  - o Retrait de l'échafaudage en cours
  - o L'ensemble des Travaux devraient être terminés fin août / Début Septembre

#### Mme SIMON Angélique

- Départ de Yvon PIQUET au SYMBORD
- Dans le cadre de la révision du PLU, nous n'avons toujours pas reçu de porter à connaissance de la part de l'Etat

#### Mme FOURNIE Sylvie et Mme BLAEVOET Myriam

- Des travaux d'été sont prévus aux écoles pendant les vacances
- Activités d'été en cours et cela fonctionne bien, il y a 92 enfants inscrits au total
- Exposition du stage AQUARELLE Jeudi à 16H – Salle AZUR
- La cérémonie de remise des dictionnaires a été compliquée car elle s'est déroulée en même temps que la kermesse. Paradoxalement, il y a eu plus de personnes que l'année dernière

#### M. Eric VIENOT DE VAUBLANC

- Proposition d'installation d'une barrière autour de la mare pédagogique à l'espace les sources. Légalement qu'en est-il au niveau de la responsabilité ? Peut-être afficher que la surveillance des enfants reste de la responsabilité des parents...

*- M. VIENOT DE VAUBLANC rappelle sa demande de déplacement du panneau d'entrée sur la RD 1075 au niveau du carrefour CHANAY.*

*M. le Maire propose de contacter notre service juridique SVP pour savoir s'il y a des moyens de pressions pour faire bouger les choses.*

*M. ALMOVODAR souligne qu'à ce niveau-là la commune est vraiment coupée en 2.*

*Fin de la séance à 21H10*